



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-813-02 Sportedző (atlétika)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Entraîneur sportif (athlétisme)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- présenter et analyser d'une manière compétente les formes de mouvement de la discipline sportive choisie et enseigner celles-ci d'une manière efficace;
- identifier et corriger les erreurs commises lors de l'exécution des techniques de mouvement de la discipline sportive en question;
- faire le point des et évaluer d'une manière compétente les capacités et la condition physique des athlètes;
- programmer et piloter la préparation et la participation à des compétitions de la discipline sportive en question de ses disciples en tenant compte des spécificités liées à l'âge, ainsi que des aptitudes individuelles de ces derniers;
- évaluer la performance des athlètes et procéder à la sélection des compétiteurs;
- mettre en oeuvre les principes et méthodes contemporains de promotion des talents;
- élaborer des programmes d'entraînement à cycles différents;
- diriger les activités des entraîneurs adjoints participant à son travail;
- organiser des événements, matchs, compétitions et stages sportifs;
- s'acquitter des missions organisationnelles, financières, administratives et de marketing relevant de sa fonction;
- promouvoir le mode de vie sain, mettre en valeur l'importance des exercices physiques réguliers et de la pratique régulière de sports en vue de la création et de la consolidation d'un bon état de santé;
- organiser et animer des activités de loisir dans la discipline sportive en question;
- identifier, et dans la mesure du possible, prévenir les nuisances liées aux diverses activités;
- fournir une assistance compétente et des premiers secours en cas de besoin;
- coopérer avec d'autres personnels de la santé et de la culture physique.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2717 Entraîneur qualifié, organisateur et animateur sportif
3722 Animateur de programmes récréatifs et de fitness

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Santé, théorie d'entraînement</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 15%;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Gymnastique</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Enseignement des formes de mouvement de la discipline sportive</td> <td>5</td> <td>50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Élaboration de programmes d'entraînement pour la discipline sportive donnée</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Santé, théorie d'entraînement	5	30.00	Épreuve orale	Gymnastique	5	10.00	Épreuve pratique	Enseignement des formes de mouvement de la discipline sportive	5	50.00	Épreuve pratique	Élaboration de programmes d'entraînement pour la discipline sportive donnée	5	10.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Santé, théorie d'entraînement	5	30.00																		
Épreuve orale	Gymnastique	5	10.00																		
Épreuve pratique	Enseignement des formes de mouvement de la discipline sportive	5	50.00																		
Épreuve pratique	Élaboration de programmes d'entraînement pour la discipline sportive donnée	5	10.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat.
- L'application des conditions d'aptitude médicales est nécessaire.

Modules d'exigences professionnelles:

- 10322-12 Études de base en pédagogie, psychologie et communication
- 10323-12 Soins de santé et secourisme
- 10324-12 Théorie de l'entraînement et gymnastique
- 10325-12 Bases de l'organisation et de l'entrepreneuriat
- 10326-12 Bases de la discipline sportive
- 10327-12 Études spécialisées : entraîneurs sportifs
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II.

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET